



**HAL**  
open science

**Michel Margareiz, Michel Pigenet (dir.), Le prix du travail. France et espaces coloniaux, XIXe-XXI siècle, Paris, Editions de la Sorbonne, 2019, 248 p.**

Ferruccio Ricciardi

► **To cite this version:**

Ferruccio Ricciardi. Michel Margareiz, Michel Pigenet (dir.), Le prix du travail. France et espaces coloniaux, XIXe-XXI siècle, Paris, Editions de la Sorbonne, 2019, 248 p.. Travail et Emploi, 2024, 172, pp.82-84. 10.4000/1254b . hal-04864344

**HAL Id: hal-04864344**

**<https://hal.science/hal-04864344v1>**

Submitted on 6 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

---

Michel Margairaz, Michel Pigenet (dir.), *Le prix du travail. France et espaces coloniaux, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*

Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019

Ferruccio Ricciardi

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/travailemploi/14155>

DOI : 10.4000/1254b

ISSN : 1775-416X

**Éditeur**

DARES - Ministère du Travail

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 janvier 2024

Pagination : 82-84

ISSN : 0224-4365

**Référence électronique**

Ferruccio Ricciardi, « Michel Margairaz, Michel Pigenet (dir.), *Le prix du travail. France et espaces coloniaux, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle* », *Travail et Emploi* [En ligne], 172 | 2023-2024, mis en ligne le 01 août 2024, consulté le 13 décembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/travailemploi/14155> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/1254b>

---



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

## **Le prix du travail. France et espaces coloniaux, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle**

Michel Margairaz, Michel Pigenet (dir.)

Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019, 248 p.

*Lu par Ferruccio Ricciardi\**

Issu d'une recherche collective pluridisciplinaire, à laquelle ont participé des historiens, des sociologues, des juristes, des économistes et des gestionnaires, cet ouvrage interroge les déterminants de la rémunération du travail (salaires, normes, conventions, etc.) du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, en France comme dans les espaces coloniaux. La rémunération du travail s'inscrivant dans le régime salarial de type occidental, trois composantes principales sont mises en exergue : le salaire proprement dit, les avantages non monétaires liés à l'emploi et les prestations indirectes et socialisées. À partir de ce triptyque heuristique, le volume, d'une part, s'attache à rendre compte des politiques de rémunération en s'intéressant aussi bien aux débats auxquels elles ont donné lieu qu'à leur mise en pratique (première partie) ; d'autre part, il restitue des études de cas sur les manières de construire le « prix du travail » dans des contextes et des conjonctures diverses (deuxième partie) ; enfin, un glossaire composé de cinquante-cinq entrées offre un éclairage historico-juridique sur la conception et l'usage de plusieurs dizaines de termes et expressions (troisième partie).

Dans le chapitre ouvrant la première partie de l'ouvrage, Claude Didry revient sur l'héritage de la Révolution dans la définition des relations de travail. Le Code civil puis l'activité judiciaire des prud'hommes ont fait du louage d'ouvrage la référence principale du droit du travail, en construisant une grammaire de la commande ou de la rémunération à la pièce. Celle-ci fait partie du tant décrié marchandage, avant que l'introduction du contrat de travail et les formes de régulation l'accompagnant (temps et lieu de travail, unicité de l'employeur, etc.) ne la ramènent au sein du périmètre du salariat sous la forme de salaire au rendement. Les efforts de régulation institutionnelle sont au cœur de l'évolution des salaires entre 1936 et la Libération, comme le montre bien ensuite Laure Machu. Au-delà d'une apparente homogénéité, la fragmentation des espaces de négociation (par exemple entre les branches ou les territoires) conduit à la production d'une pluralité de critères dans la définition des systèmes de rémunération. Cette fragmentation est remise en cause, du moins partiellement, avec la création du salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) en 1950, l'un des piliers du modèle

---

\* CNRS, Lise-Cnam.

social français, avec la Sécurité sociale. S'inspirant des débats internationaux sur les méfaits du *sweating system*<sup>1</sup> et sur le nécessaire accès à des conditions de travail décentes, la question du salaire minimum en France devient, d'après Jérôme Gautié, un champ de bataille idéologique entre les tenants d'un salaire couvrant le minimum vital et ceux prônant un « salaire de civilisation », c'est-à-dire un salaire permettant à ceux qui le touchent de prendre pleinement part au progrès social et économique de la nation, par exemple à travers la politique du « coup de pouce » pour réduire l'écart avec le salaire moyen et favoriser la cohésion sociale. Le Smig, ainsi que les enjeux qu'il incarne, constitue également un prisme pour relire l'histoire de la politique de rémunération du travail en France. Selon Michel Margairaz, auteur du dernier chapitre de la première partie, le dirigisme économique qui gouverne la régulation des salaires depuis 1936 compose, tant bien que mal, avec un système conventionnel instable, la difficile maîtrise de l'inflation, les différends structurels entre les partenaires sociaux ainsi qu'avec les jeux de rapports de force ; tout ceci contribuerait à expliquer, entre autres choses, l'échec de la mise en place d'une véritable « politique des revenus », c'est-à-dire l'alignement de la politique salariale avec les objectifs macroéconomiques.

Partant de ce cadre conceptuel caractérisant la détermination du salaire et largement centrée sur les sources du droit, la seconde partie de l'ouvrage s'ouvre à l'étude de terrains spécifiques dont la diversité (en matière de branches, de métiers, de territoires) apporte autant de richesse que de complexification pour dégager une lecture partagée du phénomène. Jean-Pierre Le Crom s'intéresse d'abord au « prix du travail » dans les colonies françaises d'exploitation. En s'appuyant sur une vaste enquête menée par une équipe de juristes et portant sur la genèse du droit colonial du travail, il souligne la difficulté à se saisir d'une notion éminemment occidentale, alors que dans les espaces coloniaux, le mouvement de salarisation est très minoritaire et qu'une panoplie de dispositifs juridiques et administratifs (décrets, arrêtés, circulaires, etc.) a construit au fil des années un véritable Code du travail parallèle destiné aux populations « autochtones », tout en mêlant des mesures protectrices et répressives (du droit à la ration alimentaire aux sanctions pénales en cas de rupture du contrat de travail, sanctions qui rendent poreuses les frontières entre travail libre et travail forcé). En instaurant une égalité en droit, la conférence de Brazzaville de 1944 constituerait un tournant dans l'histoire salariale des territoires de l'Empire.

La reconstruction minutieuse des salaires des professeurs depuis 1802, faite dans le chapitre suivant par Yves Verneuil, se situe sur un tout autre versant de l'histoire des rémunérations. L'auteur montre que l'oscillation historique entre logique de grade et logique de fonction ne profite pas vraiment à la valorisation des rémunérations, notamment par rapport aux autres fonctionnaires de l'Éducation nationale. Dans un autre registre, celui des rémunérations portuaires entre le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, Michel

---

1. Le *sweating system* désigne, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les lieux de production inscrits dans des chaînes de sous-traitance et caractérisés par de mauvaises conditions de travail (pénibilité, surexploitation, insalubrité, etc.). Voir Pauline Barraud de Lagerie (2014), « L'éternel retour du *sweating system* ? », *L'Homme & la Société*, n° 193-194, p. 73-90.

Pigenet souligne que, derrière la grande variété des normes et des pratiques (du rôle des intermittents à celui des primes et des prestations sociales), les dockers ont toujours occupé une place enviable au sein du monde ouvrier français. La rémunération ouvrière, en outre, révèle des enjeux identitaires et politiques majeurs. En suivant les cycles de lutte chez Renault depuis les années 1950, tels que les sources syndicales (notamment celles de la Confédération générale du travail [CGT]) les révèlent, Alain Viguier met ainsi en évidence la relation conflictuelle entre logiques organisationnelles et logiques statutaires comme dans le cas des grèves des ouvriers spécialisés (OS) après 1968.

Ces études de cas dessinent un paysage pluriel des modes de rémunération et de leur régulation, comme en témoigne l'empilement de dispositions opérant aujourd'hui encore dans la gestion du personnel (chapitre de Claire Edey Gamassou) ou dans le droit du travail (chapitre de Pierre-Yves Verkindt) et ce, compte tenu des tensions internes à ces domaines spécifiques (voir les débats sur les minima conventionnels ou sur l'individualisation des rémunérations).

Pour faciliter la lecture de cet ouvrage composite, le choix de rédiger un glossaire à visée pédagogique apparaît pertinent. D'autant que ce dernier entend non seulement expliciter le vaste vocabulaire du monde des salaires, mais aussi combler certains aspects que les chapitres n'ont soit pas traités du tout, soit de manière partielle seulement. C'est le cas, par exemple, du salaire socialisé, auquel le glossaire consacre plusieurs notices (cotisations, assurances, prestations sociales), des formes d'incitation au travail (primes, bonus, dispositifs d'intéressement) ou encore des formes « invisibles » de rémunération en termes symboliques (bénévolat) ou fiscaux (travail illégal).

Finalement, si certaines thématiques – comme celle de l'affirmation du principe « à travail égal, salaire égal » pour les femmes et les travailleurs migrants ou celle de l'accès aux droits sociaux des travailleurs coloniaux – auraient pu faire l'objet d'une étude *ad hoc* pour favoriser le décentrement de l'analyse des conceptions du salaire et des politiques salariales, il ne reste pas moins que cet ouvrage collectif pose les bases d'une mise au jour historiographique et d'un dialogue entre les disciplines qui sont les bienvenus. Il saura sans doute inspirer d'autres recherches dans le futur.